



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-235

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-06-09-00031 - Arrêté DOS-GRHH-2026-99 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de ROUBAIX (Nord) (3 pages) Page 3

R32-2026-06-04-00008 - ARRETE MODIFICATIF DOS-SDDFGRHSS N° 202621
RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY DES EPREUVES PRATIQUES DU CERTIFICAT DE
CAPACITE POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS POUR L'ANNEE 2026 A
SIMUSANTE CENTRE DE PEDAGOGIE ACTIVE AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
D'AMIENS-PICARDIE. (2 pages) Page 6

Région académique Hauts-de-France /

R32-2026-06-02-00006 - Arrêté portant composition du jury de validation des acquis de
l'expérience pour le diplôme de journalisme de l'Ecole Supérieure de Journalisme
(ESJ) de Lille (1 page) Page 8

**ARRETE DOS-GRHH-2026-99
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX (NORD)**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-74 du 06 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roubaix (Nord) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération 26-C-0041 du conseil métropolitain de la métropole européenne de Lille en date du 12 mai 2026 désignant Madame Sarah HADDI et Monsieur Hakim KHITER pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roubaix ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roubaix est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Roubaix sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 09 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet



Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS- GRHH-2026-99)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur David GUIRAUD, Maire de Roubaix, commune siège de l'établissement, et Madame Isabelle VANSPEYBROECK, représentante de la commune de Roubaix ;
- Madame Sarah HADDI et Monsieur Hakim KHITER, représentants de la métropole européenne de Lille ;
- Madame Karima ZOUGGAGH, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Mathieu WEMEAU et Monsieur le docteur Thibaud RENAUT-VANTROYS, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Sébastien ADAM, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Jacques ADAMSKI et Madame Aurore BENAYYAD, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Elisabeth BEAUGRAND et Madame Jacqueline ROUSSEL-DANGLETERRE, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Myriam CAU, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Nord ;
- Monsieur Jean-Pierre STROBBE (association les feux follets), représentant des usagers désigné par le préfet du Nord, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Nord.

**ARRÊTE MODIFICATIF DOS-SDDFGRHSS N° 2026-21 RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY DES ÉPREUVES PRATIQUES
DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ POUR EFFECTUER DES PRÉLÈVEMENTS SANGUINS POUR L'ANNEE 2026
A SIMUSANTE CENTRE DE PEDAGOGIE ACTIVE AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS-PICARDIE**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L4352-1 à L4352-3 et R4352-13 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2006 modifié fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS des Hauts-de-France DOS-SDDFGRHSS N° 2026-14 du 13 mars 2026 relatif au calendrier annuel 2026 des épreuves pratiques du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins organisées à SimuSanté Centre de Pédagogie Active au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie ;

Vu la décision DOS-2023-845 du 7 décembre 2023 portant désignation des agents pouvant représenter le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France au sein du jury des épreuves pratiques du certificat de capacité de préleveur sanguin organisées dans la région Hauts-de-France ;

Vu la décision de la directrice générale par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur de SimuSanté Centre de Pédagogie Active au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté DOS-SDDFGRHSS N° 2026-13 du 13 mars 2026 relatif à la composition du jury de l'épreuve pratique du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins pour l'année 2026 à SIMUSANTE Centre de Pédagogie Active au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie est modifié comme suit :

les épreuves pratiques du 24 juin 2026 toute la journée et la matinée du 25 juin 2026 seront réalisées par :

- Monsieur PRALAT Arnaud, représentant le directeur général de l'ARS, président ;
- Madame VOYER Annelise, Biologiste au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie.

Le secrétariat du jury est assuré par les services de l'agence régionale de santé.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 4 JUIN 2026

**Pour la directrice générale par intérim
et par délégation,**

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé





**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de Région Académique
à l'Enseignement Supérieur**

Arrêté portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme de
journalisme de l'Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ) de Lille

La Rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Vu le Code du travail et notamment ses articles L.6411-1, L.6412-3, L.6423-3 et D.6412-6 ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur
techniques privés et consulaires reconnus par l'Etat ;

ARRETE

Article unique

Il est constitué, pour la validation des acquis de l'expérience du diplôme de journalisme de Monsieur Christophe
DE VALLAMBRAS, un jury composé comme suit :

Président de jury : Monsieur Nicolas KACIAF, maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille
Responsable du partenariat Sciences Po Lille – ESJ Lille,

Vice-président : Monsieur Pierre SAVARY, Directeur de l'ESJ Lille,

Membre du jury : Madame Corinne VANMERRIS, directrice adjointe de l'ESJ Lille.

A titre consultatif, lors de la délibération du jury, le chef du SRASUP ou son représentant.

Fait à Lille, le 02 juin 2026

Sophie BÉJEAN